INTER PARES

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,
Inter Pares:

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Inter Pares(«l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états de l'évolution des soldes de fonds, de revenu et dépense, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCD LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Experts-comptables autorisés
Ottawa, Ontario
Le 23 mars 2021

INTER PARES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
ACTIF		
COURANT		
Encaisse	1 977 168 $	3 839 992 $
Comptes à recevoir	258 946	126 444
Avances de programme (note 5)	1 049 490	458 481
Frais payés d'avance	43 135	48 150
Investissements court terme (note 4)	886 286	369 796
	4 215 025	4 842 863
INVESTISSEMENTS (note 4)	3 710 892	4 475 302
IMMOBILISATIONS (note 3)	521 335	533 385
	8 447 252 $	9 851 550 $
PASSIF		
COURANT		
Comptes à payer	39 976 $	40 891 $
Revenus reportés (note 6)	1 850 830	3 525 200
	1 890 806	3 566 091
PRÊT PAYABLE CUEC (note 10)	30 000	-
AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE (note 7)	152 279	159 476
	2 073 085	3 725 567
ACTIFS NETS		
Excédent accumulé	311 209	331 715
Actifs nets immobilisés	521 335	533 385
Fonds de legs (note 8)	1 037 844	1 015 006
Fonds de Margaret Fleming McKay (note 9)	4 503 779	4 245 877
	6 374 167	6 125 983
	8 447 252 $	9 851 550 $

Au nom du Conseil d'administration:

_____

_____

INTER PARES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

					2020	2019
	Excédent accumulé	Actifs nets immobilisés	Fonds de legs	Fonds de Margaret Fleming McKay	Total	Total
SOLDES DE FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	331 715 $	533 385 $	1 015 006 $	4 245 877 $	6 125 983 $	5 278 037 $
Revenu (dépense) net pour l'exercice	(32 556)	-	22 838	257 902	248 184	847 946
Acquisition d'immobilisations	(13 941)	13 941	-	-	-	-
Amortissement	25 991	(25 991)	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE	311 209 $	521 335 $	1 037 844 $	4 503 779 $	6 374 167 $	6 125 983 $

INTER PARES

ÉTAT DES REVENU ET DÉPENSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	Opérations générales	Fonds de legs	Fonds de Margaret Fleming McKay	2020 Total	2019 Total
REVENUS					
Dons	1 916 342 $	- $	170 005 $	2 086 347 $	2 525 729 $
Affaires mondiales Canada					
MNCH	90 183	-	-	90 183	523 544
Buil-Mo	699 178	-	-	699 178	113 806
PSOP Columbia	120 616			120 616	23 850
IDB	3 056 000	-	-	3 056 000	3 606 655
COVID Philippines	26 979			26 979	-
PSOP Sudan	116 983			116 983	-
Contributions générées par les projets	-	-	-	-	77 756
Intérêts et divers	39 494	22 838	87 897	150 229	101 809
	6 065 775	22 838	257 902	6 346 515	6 973 149
DÉPENSES					
Programmation					
Projets	4 196 932	-	-	4 196 932	4 256 027
Fonctionnement	1 203 265	-	-	1 203 265	1 152 761
	5 400 197	-	-	5 400 197	5 408 788
Administration	228 187	-	-	228 187	244 566
Dépenses de collecte de fonds	469 947	-	-	469 947	471 849
	6 098 331	-	-	6 098 331	6 125 203
REVENU (DÉPENSE) NET POUR L'EXERCICE	(32 556) $	22 838 $	257 902 $	248 184 $	847 946 $

INTER PARES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:

	2020	2019
EXPLOITATION		
Dépenses nettes pour l'exercice	248 184 $	847 946 $
Élément sans effet sur l'encaisse - amortissement	25 991	21 521
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(132 502)	(4 881)
Avances de programme	(591 009)	284 713
Frais payés d'avance	5 015	(18 844)
Comptes à payer	(915)	(39 172)
Revenus reportés	(1 674 370)	(40 255)
Avantages payables reliés aux années de service	(7 197)	16 276
	(2 126 803)	1 067 304
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	247 920	(662 973)
Prêt payable CUEC	30 000	-
Acquisition d'immobilisations	(13 941)	(8 898)
	263 979	(671 871)
Changement net de l'encaisse	(1 862 824)	395 433
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 839 992	3 444 559
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 977 168 $	3 839 992 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2020

Inter Pares travaille à l'étranger et au Canada à l'appui de groupes d'entraide de développement, et pour promouvoir une meilleure compréhension des causes, effets et solutions au sous-développement et à la pauvreté. Inter Pares est incorporée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La corporation est un organisme de bienfaisance selon l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

(a) Méthode de comptabilisation

Inter Pares utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses reliées surviennent. Les fonds reçus d'Affaires mondiales Canada pour les programmes étrangers sont enregistrés comme avances de programme quand ils sont envoyés à l'étranger, et sont enregistrés par la suite comme dépenses quand les montants sont dépensés par les partenaires étrangers. Les dons sont enregistrés comme recette dès réception.

(b) Instruments financiers

Instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les investissements. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes à payer, prêt payable CUEC et advantages payables reliés aux années de service.

(c) Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'équipement de bureau est amorti de manière linéaire sur une période de cinq ans. L'équipement informatique est amorti à un taux de 50% durant la première année et de 25% durant les deux années suivantes. L'immeuble est amorti de manière linéaire sur une période de 40 ans.

(d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2020

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, comptes à recevoir, investissements, comptes à payer et frais courus, prêt payable CUEC et avantages payables reliés aux années de service. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs reliés à l'intérêt, la monnaie, le crédit ou les risques de liquidité ou de marché résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés de ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur.

L'Association est exposée à des risques significatifs de l'intérêt ou marché résultant de ces investiseements.

3. IMMOBILISATIONS

			2020	2019
	Coût	Amortissement accumulé	net	net
Terrain	200 000 $	- $	200 000 $	200 000 $
Immeuble	582 230	273 000	309 230	323 980
Équipement de bureau et matériel informatique	205 441	193 336	12 105	9 405
	987 671 $	466 336 $	521 335 $	533 385 $

L'amortissement pour les actifs immobilisés s'élève à 25 991$ (2019 – 21 521$).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements sont composés principalement de bons qui rapportent de l'intérêt à des taux entre 1,4% et 4,859% par année, avec des échéances variables de fevrier 2021 à mai 2026. La valeur juste totale des placements à court terme et les investissements à long terme est 4 611 374$ (2019 – 4 819 975$).

5. AVANCES DE PROGRAMME

Les avances au programme peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction du moment où les fonds sont envoyés à l'étranger et des comptes rendus de leurs homologues étrangers.

La valeur des avances sur programme et des produits reportés est soumise à une incertitude de mesure. Pour estimer le montant des avances de programmes dépensées, la direction a formulé des hypothèses basées sur l'activité de programme de contrepartie des années précédentes et sur les informations disponibles à la fin de l'année. Le montant comptabilisé à titre d'avances de programmes et de produits, produits et charges reportés connexes, reflète la meilleure estimation de la direction. Toute variation de cette juste valeur sera constatée dès qu'elle sera connue.

6. REVENU REPORTÉ

Les produits reportés comprennent principalement les fonds reçus pour des activités à réaliser au cours du prochain exercice.

	2020	2019
Solde, au début de l'exercice	3 525 200 $	3 565 455 $
Moins: montant considéré comme revenu pour l'année	(3 525 200)	(3 565 455)
Plus: montant reçu relié à l'année suivante	1 850 830	3 525 200
Solde, à la fin de l'exercice	1 850 830 $	3 525 200 $

Les produits reportés sont soumis à l'incertitude de mesure décrite à la note 5.

7. AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE

Les employés d'Inter Pares accumulent un avantage payable relié aux années de service à raison d'une semaine par année de service jusqu'à un maximum de douze semaines. Les employés peuvent recevoir cet avantage lorsqu'ils quittent Inter Pares après cinq années de service.

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Inter Pares maintient une réserve opérationnelle non affectée pour garantir le respect de ses obligations en cas de modification imprévue du financement externe.

9. FONDS DE MARGARET FLEMING MCKAY

En 2018, l'organisation a combiné le Fonds Bequest et le Fonds Margaret McKay pour créer un nouveau fonds appelé Fonds pour l'héritage Margaret Fleming McKay. Ce fonds servira à aider Inter Pares à poursuivre ses programmes à long terme avec ses homologues internationaux et canadiens.

10. PRÊT PAYABLE CUEC

L'organisation a reçu un prêt sans intérêt d'un montant de 40 000 $ du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt vise à aider à couvrir les coûts d'exploitation pendant une période où les revenus ont été temporairement réduits, en raison des impacts économiques du virus COVID-19. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une pardon de prêt de 10 000 $. Ce pardon a été enregistré comme revenu de l'année en cours.